



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 20 juillet 2023

Objet : Approbation des règlements de fonctionnement de la crèche et du multi-accueil l'Anghjulelli

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt du mois de juillet à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame Livia GRAZIANI-SANCIU ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MILANI Jean-Louis ;
Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame PELLEGRINI Leslie ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur PAOLI Jean-François ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code de la santé publique et notamment son article et sous-articles R 2324-18 et suivants;

Vu le Décret N°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE);

Vu l'avis favorable de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) reçu par courrier en date du 28 juin 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 18 juillet 2023 ;

Considérant que les conditions d'ouverture et de fonctionnement des EAJE sont définies par le code de la santé publique ;

Considérant l'article R2324-30 du Code de la santé publique disposant que les établissements et services d'accueil doivent élaborer un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service ;

Considérant que le règlement de fonctionnement informe les familles sur les modalités d'inscription, de gestion des demandes, d'établissement des contrats et de participation financière des familles en lien avec les barèmes de la Caisse d'allocations familiales (CAF) ainsi que la vie au sein de l'équipement et les relations avec les parents ;

Considérant la nécessité d'actualiser les règlements de fonctionnement des deux structures au regard de ces évolutions réglementaires et organisationnelles ;

Considérant qu'afin de répondre aux demandes des familles, il est nécessaire de modifier les horaires du multi-accueil pour proposer un accueil toute la journée et d'augmenter de 9 à 19 le nombre de repas ;

Considérant l'avis favorable des services de la PMI concernant ces deux modifications.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1 :

- **Approuve** le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche L'Anghjulelli tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** le nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil L'Anghjulelli tel que figurant en annexe.

Article 3 :

- **Prend acte** de l'application de ces règlements à la date du 1er septembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20230727-2023072701-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 27/07/2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 27/07/2023

Pierre SAVELLI



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.